

ÉVOLUTION DU CRÉDIT BANCAIRE EN TUNISIE DEPUIS 1946

I. — Généralités

La Tunisie est le seul pays de l'Afrique du Nord où la profession bancaire et la distribution du crédit ne soient pas réglementées. Du fait de cette liberté, de nombreuses banques et succursales d'établissements de crédit métropolitains se sont installées dans la Régence et ont ouvert leurs guichets dans presque tous les centres économiques du pays.

Les établissements de crédit sont actuellement en Tunisie au nombre d'une vingtaine. Toutefois si la Régence dispose ainsi d'une organisation bancaire suffisante pour assurer la distribution du crédit à court-terme, par contre le crédit à moyen et long terme reste encore, sauf en matière agricole, peu développé.

Les difficultés que rencontrent, depuis quelques mois, certaines personnes pour obtenir du crédit, ont donné lieu de la part du public et de la presse à diverses interprétations.

Seule une étude des statistiques relatives aux dépôts et engagements bancaires peut permettre de dégager objectivement les éléments essentiels des problèmes actuels de crédit en Tunisie.

Il est bon de rappeler que l'opinion publique parfois même chez ceux qui ont recours au crédit bancaire, oublie qu'une banque ne peut distribuer plus de crédit qu'elle n'en a obtenu elle-même de ses clients ou de l'institut d'émission. En effet un rapide examen du bilan d'une banque prouve que les capitaux propres de la banque représentent une partie infime de ses engagements. Donc la quantité de crédit à distribuer par une banque dépend étroitement des ressources dont elle dispose sous la forme des différents dépôts, comptes courants et divers comptes créditeurs.

Avant d'aborder le sujet de cette étude il est indispensable de définir les deux catégories de comptes qui seront examinées plus loin, afin d'éviter tout malentendu concernant la terminologie. Sous le nom d'engagements bancaires, nous désignons le compte englobant le portefeuille commercial (effets de commerce, papier de crédit), les comptes courants débiteurs et « débiteurs divers clients », à l'exclusion des banques correspondantes et effets publics. Les ressources des banques seront appelées dépôts bancaires qui constituent l'ensemble de tous les comptes de dépôts à vue, à terme, comptes courants créditeurs et comptes de passage.

II. — Evolution des engagements et des dépôts bancaires ou cours des trois dernières années

Pendant la période des hostilités, presque toutes les transactions commerciales s'effectuaient au comptant et la demande de crédit était minime. C'est seulement à partir de l'année 1946 que les échanges commerciaux devinrent plus intenses et que le crédit bancaire a recommencé à jouer son rôle traditionnel dans l'activité commerciale et industrielle du pays. Toutefois les engagements bancaires au début de l'année 1946 étaient faibles; ils s'élevèrent seulement à 1.788 millions de francs représentant 35 % des dépôts bancaires. Durant l'année 1946 l'accroissement est très rapide et à la fin de l'année les engagements bancaires atteignent 5.367 millions de francs, soit le triple du montant constaté au début de l'année (78, 7 % des dépôts bancaires).

Pendant les six premiers mois de l'année 1947 une certaine stabilité des engagements et des dépôts bancaires se manifeste, mais à partir du mois de juillet se produit une augmentation rapide des engagements bancaires avec un léger recul au mois de septembre. A la fin de l'année les engagements bancaires s'élevèrent à 7.029 millions et représentent 79 % des dépôts bancaires. L'accroissement des engagements pour l'année 1947 ressort à peine à 30 %.

Au cours de l'année 1948 la hausse importante des prix et des salaires provoque une pénurie de fonds de roulement dans les entreprises qui ont été obligées de recourir de plus en plus aux crédits bancaires. L'accroissement des engagements est considérable, ils passent de 7.106 millions à 12.091 millions de francs avec un léger recul en février et en octobre et représentent 93 % des dépôts bancaires. Il est paradoxal d'entendre parler et discuter de restrictions de crédits au moment même où les banques ont distribué des crédits pour un montant presque égal à celui de leurs dépôts.

L'année 1949 a débuté par un léger fléchissement des prix et de la circulation fiduciaire; on pouvait donc prévoir un dégonflement des engagements bancaires; c'est le contraire qui s'est produit. Les engagements atteignent le chiffre record de 13.305 millions et dépassent de 560 millions les dépôts bancaires. Cette situation anormale s'explique par le fait que plusieurs succursales tunisiennes des banques métropolitaines ont eu recours aux dépôts de leurs sièges ou succursales hors de Tunisie pour satisfaire les demandes de crédit de leur clientèle tunisienne.

Au mois de février les engagements passent de 13.305 millions à 12.542 millions, mais les dépôts bancaires reculent également. Toutefois l'écart entre les engagements et les dépôts bancaires s'élève encore à 132 millions.

En mars les dépôts continuent à fléchir pour atteindre 12.108 millions de francs. Par contre les engagements bancaires augmentent de 350 millions et dépassent les dépôts de 784 millions de francs.

III. — Le manque de crédit en Tunisie

Le graphique N° 1, les tableaux N° 1 et N° 2 retracent (en image et par chiffres) l'évolution des engagements et des dépôts bancaires au cours de la période d'après guerre. On remarque que les crédits distribués dépassent la limite des ressources normales des banques sans toutefois pouvoir satisfaire toutes les demandes de crédit. Ce déséquilibre entre les crédits distribués et les ressources des banques provient du fait qu'au cours de l'année 1948 l'augmentation des demandes de crédits était plus rapide que la formation de dépôts. Ce phénomène s'explique par les causes suivantes :

1°) **La hausse des prix a été rapide pendant l'année 1948.** L'indice des prix de gros de décembre 1947 à décembre 1948 passe de 855 à 1.559, soit une hausse de 82 %. Les bénéfices réalisés par les industriels et même par les commerçants ont été absorbés en grande partie par la hausse des prix quand ils renouvelaient leurs stocks. De plus certains industriels, mais particulièrement les commerçants prévoyants ont constitué des stocks de marchandises et de matières premières très importants et dépassant leurs besoins normaux. Dans d'autres cas, ils ont immobilisé leurs disponibilités dans des opérations étrangères à leur entreprise principale. N'ayant plus de trésorerie suffisante ils ont eu recours aux crédits bancaires pour financer leur activité normale. Le remboursement de ces crédits s'effectue difficilement en raison de la mévente et de la légère baisse des prix intervenue depuis le début de l'année.

2°) **Les besoins de reconstruction.** Les entreprises industrielles et com-

GRAPHIQUE N° 1

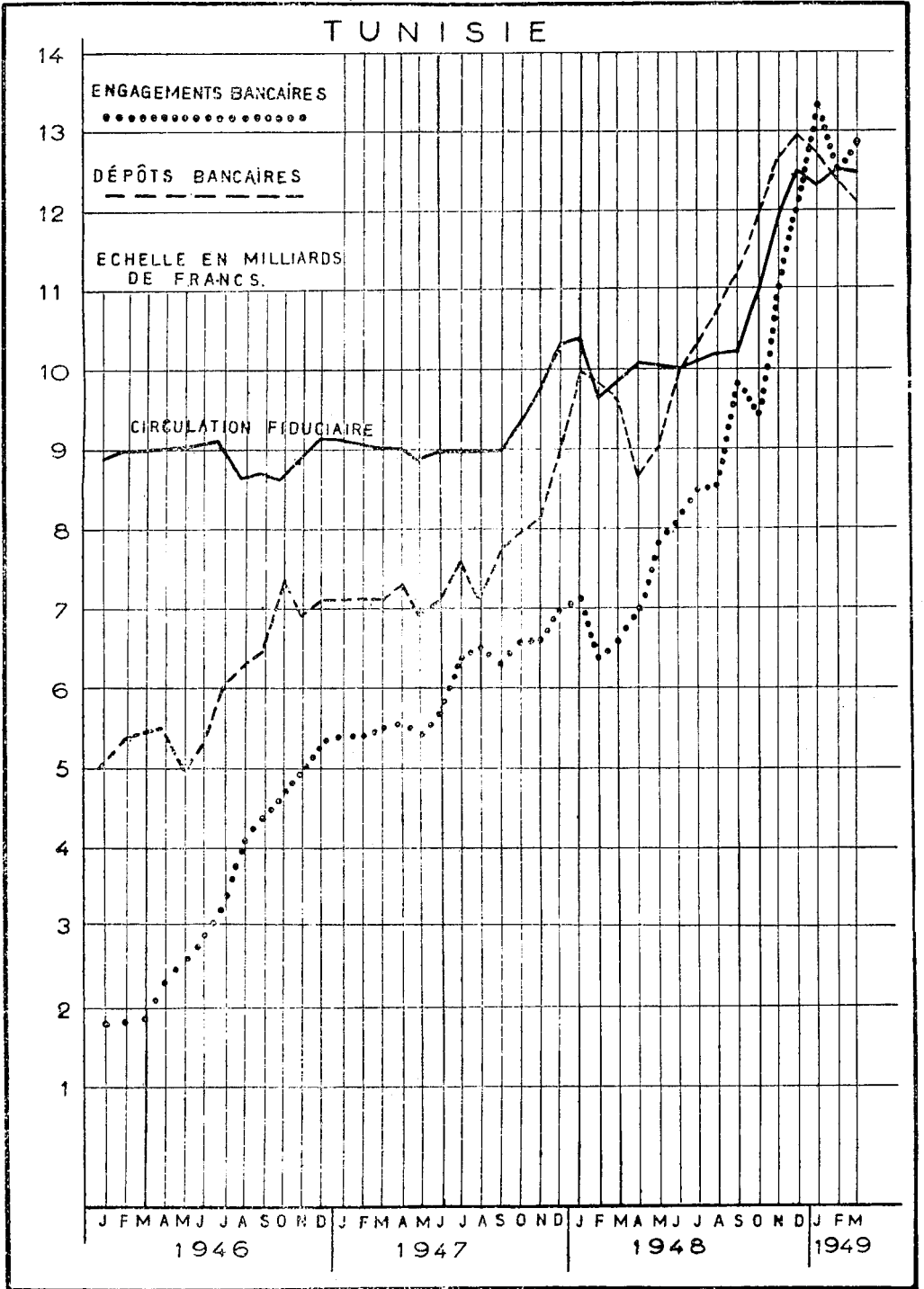


TABLEAU N° 1

ENGAGEMENTS BANCAIRES

(Portefeuille Commercial + Comptes courants débiteurs + Débiteurs
divers clients)

(Relevés de la fin du mois en millions de francs)

MOIS	Année 1946	Année 1947	Année 1948	Année 1949
Janvier	1.788	5.432	7.106	13.305
Février	1.810	5.379	6.294	12.542
Mars	1.873	5.501	6.569	12.892
Avril	2.340	5.527	7.018	
Mai	2.590	5.427	7.867	
Juin	2.890	5.764	8.064	
Juillet	3.313	6.423	8.479	
Août	4.103	6.520	8.540	
Septembre	4.363	6.276	9.873	
Octobre	4.707	6.635	9.408	
Novembre	5.000	6.610	10.878	
Décembre	5.367	7.029	12.091	

TABLEAU N° 2

DEPOTS BANCAIRES(Dépôts à vue et à terme + comptes courants créditeurs
+ comptes de chèques)

(Relevés de la fin du mois en millions de francs)

MOIS	Année 1946	Année 1947	Année 1948	Année 1949
Janvier	5.031	7.096	10.021	12.745
Février	5.393	7.060	9.899	12.410
Mars	5.485	7.097	9.609	12.108
Avril	5.502	7.282	8.647	
Mai	4.938	6.905	8.993	
Juin	5.187	7.172	9.792	
Juillet	5.297	7.641	10.318	
Août	6.085	7.085	10.684	
Septembre	6.305	7.719	11.124	
Octobre	6.483	7.938	11.795	
Novembre	7.368	8.089	12.625	
Décembre	6.815	8.851	12.918	

merciales sinistrées ont obtenu avec la garantie de l'Etat Tunisien 1.400.000.000 de francs de crédit auprès des banques pour reconstruire leurs usines et magasins sur lesquels seulement moins de la moitié a été réescomptée à la Banque de l'Algérie.

3^b) **Les marchés de l'Etat.** Les fournisseurs et les entrepreneurs de l'Etat sont payés avec un certain retard inhérent aux formalités d'ordonnement et, en attendant les paiements de l'Etat, ces marchés sont financés par les banques. L'année 1948, le financement des marchés les plus importants avec l'intervention de la Caisse des Marchés de l'Etat a exigé 2.568.529.000 francs de crédits bancaires.

4^a) **Le financement des stocks.** La hausse des prix en 1948 a incité à stocker non seulement les industriels et les commerçants, mais aussi les administrations. Pour parer à toute éventualité l'administration a dû importer des biens de consommation et les faire financer par les banques pendant des délais assez longs. D'autre part certains produits destinés à l'exportation ont été stockés en vue de trouver des acheteurs dans les pays à devises fortes et à un cours fixé. Devant la baisse sur le marché mondial, ces marchandises sont toujours en Tunisie immobilisant une partie des ressources des banques.

IV. — Comment équilibrer la demande et l'offre du crédit

Jusqu'ici l'offre et la demande de crédit s'équilibraient, mais depuis décembre 1948 les demandes adressées à la Direction des Finances et les divers sollicitations faites auprès des banques prouvent que la demande de crédit dépasse largement l'offre.

Comme le crédit est rare par suite de l'insuffisance de ressources des banques, il faudrait pouvoir convaincre les établissements de crédit de distribuer le crédit suivant un plan préétabli en vue d'une utilisation rationnelle; ainsi il pourrait être dirigé sans gaspillage vers les activités économiques les plus utiles au pays.

Il est anti-économique d'accorder des crédits pour stocker dans des magasins les textiles importés et difficiles à vendre, pendant qu'on manque de crédits pour financer la fabrication des produits manufacturés destinés à l'exportation.

Sans intervenir directement dans la distribution des crédits bancaires, l'Administration pourrait simplement à titre indicatif établir en accord avec l'entente bancaire une liste classant les différentes catégories d'entreprises suivant leur utilité à l'économie du pays et qui auraient le droit d'être servies par priorité sur les autres entreprises. Cette liste pourrait être considérée comme un guide des banques dans leur distribution de crédit, sans toutefois leur enlever la liberté de choisir leurs clients et de demander les garanties habituelles.

Après une rationalisation de la distribution des crédits les efforts devraient être portés vers l'augmentation des ressources des banques.

A). — Les premières mesures à prendre par les banques seraient de réduire les crédits consentis pour les opérations non productives et notamment :

1^a) Limiter les crédits déjà obtenus et utilisés pour le stockage. Cette mesure devrait provoquer la baisse des prix et du coût de la vie, favorisant ainsi l'acheminement vers une stabilité économique et sociale. Les crédits récupérés de cette façon pourraient servir pour d'autres secteurs économiques. Ils représentent d'ailleurs un montant considérable sans compter les stockages effectués par crainte d'une production à venir insuffisante à la fin de l'année 1948 et en raison de l'absence d'initiative dans les recherches des

débouchés extérieurs de la production agricole de la Tunisie; notamment pour les huiles, les banques sont obligées de porter des crédits beaucoup plus longtemps que ne le nécessite le financement normal d'une campagne.

2°) Refuser les crédits aux personnes qui ont investi leurs propres disponibilités en immeubles, terres ou d'autres valeurs réelles en vue d'une spéculation et sans aucun rapport avec leur activité professionnelle.

Notamment il faudrait amener ces demandeurs de crédits à vendre d'abord une partie de leurs biens immobiliers. D'ailleurs ces ventes auraient un effet salubre en provoquant une baisse sur les constructions et les terrains à construire et réduiraient les dépenses des immobilisations actuellement trop élevées pour la création de nouvelles usines en Tunisie.

3°) Accélérer les paiements de l'Etat à ses fournisseurs et aux entrepreneurs.

4°) Favoriser les exportations :

a) par l'assouplissement des réglementations et formalités administratives.

b) par le rétablissement de la liberté et du risque commercial pour les exportateurs. Cette mesure rétablira des contacts directs entre acheteur et vendeur, ce qui permettra l'écoulement plus rapide et au juste prix des produits tunisiens en évitant ainsi une immobilisation inutile et onéreuse des crédits.

B). — La deuxième mesure à prendre est d'augmenter les ressources des banques par de nouveaux dépôts et des facilités de réescompte.

Les habitants de la Régence ont tendance à thésauriser les billets de banque, mais l'emploi du chèque rendu obligatoire pour les paiements excédant une certaine somme et l'échange des billets de banque en 1943 ont atténué partiellement les conséquences de cette tendance. En effet en août 1939 les dépôts bancaires s'élevèrent à 745 millions et étaient inférieurs de 120 millions à la circulation fiduciaire de 865 millions, par contre en décembre 1948 les dépôts bancaires dépassent la circulation fiduciaire de 460 millions de francs. Avec le montant actuel des billets de banque en circulation, il y a peu d'espoir de voir augmenter les dépôts car le montant actuel des billets en circulation est le minimum nécessaire pour effectuer les transactions en Tunisie.

Si la quantité des signes monétaires en circulation augmentait dans la même proportion que le coût de la vie, la circulation fiduciaire en janvier 1949 devrait être de 15.530 millions, au lieu de 12.450 millions : pour rejoindre la courbe des prix elle devrait donc monter de 3 milliards de francs. Cette opération sera d'ailleurs facilitée par la mise en application de la procédure de financement des récoltes. En effet toutes les opérations sur les céréales sont centralisées à la Caisse Mutuelle de Crédit Agricole. Celle-ci se procure les fonds au moyen de l'escompte auprès de la Banque de l'Algérie d'effets de commerce avalisés par la STONIC.

En raison de l'importance exceptionnelle des récoltes de cette année, le financement des céréales portera la circulation fiduciaire à plus de 15 milliards. Cette augmentation des signes monétaires n'aura pas un caractère d'inflation, car elle sera une conséquence de l'accroissement des richesses du pays.

Il est à prévoir qu'une partie des billets émis reviendra dans les banques

TABLEAU N° 3

CIRCULATION FIDUCIAIRE

(Maximum du mois en millions de francs)

MOIS	Année 1946	Année 1947	Année 1948	Année 1949
Janvier	8.885	9.140	10.348	12.284
Février	8.958	9.043	9.615	12.507
Mars	8.966	8.954	9.818	12.452
Avril	8.994	8.977	10.066	
Mai	8.999	8.861	10.051	
Juin	9.048	8.950	9.980	
Juillet	9.102	8.953	10.077	
Août	8.600	8.922	10.156	
Septembre	8.700	8.912	10.179	
Octobre	8.552	9.273	10.877	
Novembre	8.804	9.699	11.818	
Décembre	9.125	10.301	12.458	

sous forme de dépôts et la campagne de l'huile pourra être financée en partie par ces dépôts, sans recours à la banque d'émission.

Toutefois le réescompte est comparable à un remède qu'on doit prendre à petite dose, autrement il devient nuisible.

C). — La troisième mesure est de trouver des crédits hors de Tunisie.

Jusqu'ici la France seule a fourni des crédits à la Tunisie et particulièrement des crédits à moyen et à long terme à l'industrie par l'intermédiaire du Crédit National. Bien que cette aide métropolitaine soit importante, elle n'arrive pas à satisfaire tous les besoins de crédits dans la Régence et notamment des crédits à moyen et à long terme demandés par l'industrie et la construction immobilière.

Pour attirer davantage les capitaux de l'étranger, la Tunisie devrait rémunérer les capitaux investis dans la Régence à un taux supérieur à celui pratiqué hors de la Tunisie.

Actuellement les pays étrangers fournissent peu de crédits à la Régence, car le contrôle des changes limite les mouvements de capitaux. Il faut tenir compte en outre des craintes que l'instabilité du franc, ces dernières années a suscité chez les capitalistes.

Pour l'instant les investissements directs sont seuls susceptibles d'intéresser les capitalistes cherchant des placements. Si l'on veut que les richesses naturelles de la Tunisie ne restent pas inexploitées, il faut sans doute accepter ce mode d'investissement ce qui est l'unique moyen d'attirer des capitaux dans la Régence.

V. — Conclusion

On peut conclure que les demandes de crédit dépassent largement les ressources des banques et qu'une pénurie de crédit existe en Tunisie. Il s'agit de savoir si l'Administration doit intervenir ou non pour mettre fin à cet état de choses et sous quelle forme. Toutefois ce n'est pas par les mesures de contrainte qu'on arrivera à augmenter les dépôts dans les banques, mais en créant une conjoncture économique et financière favorable à la formation de l'épargne. En attendant cette réalisation difficile et l'afflux des capitaux étrangers, il serait nécessaire de ménager les ressources actuelles en les dirigeant vers les activités utiles au relèvement et au développement économique du pays.

M. A. KALNINS,

attaché à la Direction des Finances